



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

**Saison 2024
ROUTE
CHAMPIONNAT REGIONAL**

(Mis à jour le 26/03/2024)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Championnats Régionaux Route 2024

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Epreuve en ligne ou en circuit | 3 |
| 1.1. Détails d'organisation | 3 |
| 1.2. Engagements et participation..... | 3 |
| 1.3. Charges du Comité Régional | 4 |
| 1.4. Charges de l'Organisateur..... | 4 |
| 1.5. Itinéraire | 4 |
| 1.6. Informations et dépannage | 4 |
| 1.7. Remise des dossards et signatures de partants..... | 5 |
| 1.8. Réunion des Directeurs Sportifs | 5 |
| 1.9. Direction de l'organisation..... | 5 |
| 1.10. Collège des arbitres | 5 |
| 1.11. Suiveurs..... | 6 |
| 1.12. Protocole..... | 6 |
| 1.13. Contrôle anti-dopage | 6 |
| 2. Contre-la-montre individuel | 6 |
| 2.1. Détails d'organisation | 6 |
| 2.2. Participation..... | 6 |
| 2.3. Charges du Comité Régional | 7 |
| 2.4. Charges de l'Organisateur..... | 7 |
| 2.5. Itinéraire | 8 |
| 2.6. Réglementation..... | 8 |
| 2.7. Ordre de départ | 8 |
| 2.8. Collège des arbitres | 8 |
| 3. Attribution du maillot de Champions Régionaux | 8 |
| 3.1. Règle générale | 9 |
| 3.2. Route femmes..... | 9 |
| 3.3. Route hommes..... | 9 |
| 3.4. Contre-la-montre | 9 |
| 3.5. Port du maillot de champion régional..... | 9 |

1. Epreuve en ligne ou en circuit

1.1. Détails d'organisation

Les détails d'organisation sont repris au programme de l'épreuve et doivent indiquer :

- La liste des séries et catégories autorisées à participer
- Le parcours de l'épreuve et son kilométrage, le nombre de tours et le kilométrage au tour, dans le respect des distances maximum autorisées
- Le lieu et heure d'ouverture de la permanence, retrait des dossards, réunion des directeurs sportifs et/ou responsables départementaux, contrôle des braquets selon la catégorie
- Le lieu et heure des départs fictif et réel
- Le lieu de l'arrivée
- Les modalités du protocole
- Le lieu du contrôle antidopage
- La composition du collège des commissaires

| Distances par catégorie | |
|-------------------------|---------------------|
| Catégories | Distances maximales |
| Elites M | 140 km |
| Open M, | 130 km |
| U19 M | 130 km |
| U19 W, Elites W, Open W | 80 km |
| U17 M | 80 km |
| U15 – 17 W | 60 km |
| U15 M | 40 km |

1.2. Engagements et participation

Le Championnat Régional sur Route est ouvert aux catégories suivantes :

- Elites W, Open W et ACCESS W
- Elites M (non autorisé aux U19)
- Open M (non autorisé aux U19)
- U19 W (course commune avec les Elites W et Open W ou ACCESS)
- U19 M
- U17 W
- U17 M
- U15 W (course commune avec les U17 W)
- U15 M

Par ailleurs, d'autres règles s'appliquent :

- Le nombre maximum d'engagés ne peut être supérieur à 200 ou être limité à un nombre inférieur en fonction de la nature du circuit.
- Les championnats régionaux sont réservés aux licencié(e)s d'Ile de France et de nationalité française **sauf pour les licenciés de moins de 18 ans le jour de l'épreuve.**
- Les engagements se font sur le site fédéral et sont libres (possibilité d'engagements sur place sauf pour les contre la montre)
- Tout coureur bénéficiant de la double appartenance – outre-mer et métropole – doit fournir une autorisation de participation du Président régional du comité ayant délivré sa licence. A défaut le licencié ne sera pas autorisé à participer (art.1.1.018 de la réglementation fédérale). Ce même licencié ne peut prendre part qu'à un seul championnat régional (outre-mer ou

métropole

- Les coureurs français Elite, Open 1 appartenant aux structures continentales étrangères Route (exception faite des coureurs appartenant aux équipes Professionnels CX UCI) n'auront plus accès aux championnats régionaux. Les coureurs Professionnels sur Route ne pourront plus participer aux Championnats Régionaux sur Route

1.3. Charges du Comité Régional

Voici les charges qui incombent au Comité Régional :

- Les droits d'organisation
- 3 médailles à chaque podium
- La fourniture des maillots Champion d'Ile de France
- Mise à disposition de banderoles "Départ", "Arrivée", et autres publicitaires
- Règlement des vacations des arbitres
- 1 véhicule régional avec chauffeur
- Forfait de 10€ par bouquet

1.4. Charges de l'Organisateur

Voici les charges qui incombent à l'Organisateur :

- Assurance organisation
- La fourniture des dossards
- 1 véhicule Balai "Fin de course" sur les circuits supérieurs à 5 km
- 1 véhicule pour un dépannage neutre avec un minimum de roues adaptées aux développements autorisés en fonction de la catégorie de l'épreuve fourni par les clubs
- 1 podium placé face à la ligne d'arrivée
- Speaker et sonorisation
- Services de sécurité de l'épreuve (véhicule "ouverture de course", service médical conforme aux textes fédéraux (RTS) selon le développement du circuit, signaleurs et motards)

1.5. Itinéraire

L'itinéraire doit être correctement signalé par fléchage "aérien". Le fléchage au sol est à proscrire ou doit disparaître dans les 48h pour être en conformité avec les obligations administratives données. Le dernier kilomètre doit être indiqué de manière visible par une flamme rouge.

Le nombre de tours restants à parcourir doit être indiqué à chaque passage sur la ligne et le dernier doit être annoncé par "la cloche".

La ligne d'arrivée doit être située à l'extrémité d'une ligne droite et matérialisée par une peinture ou adhésif de couleur blanche sur toute la largeur de la chaussée.

1.6. Informations et dépannage

L'ensemble des véhicules circulant à l'échelon course, d'une hauteur maximum de 1m66, doit être équipé de moyens radio récepteur permettant de recevoir les informations des arbitres et de radio-course. Seuls les véhicules destinés aux arbitres doivent être équipés de radio émetteur-récepteur permettant la liaison entre chacun d'eux.

Le dépannage (roue et matériel) des coureurs est réalisé, en plus des deux véhicules neutres, par :

- 1 véhicule par département,
- 1 véhicule par équipe d'un minimum de 6 coureurs (regroupement possible de plusieurs équipes) selon la longueur du circuit.

Ordre des véhicules

En premier, tirage au sort des véhicules des départements, en second celui des véhicules des équipes. En respectant les articles 2.3.25 à 2.3.29 du Titre-II-ROUTE de la réglementation fédérale.

1.7. Remise des dossards et signatures de partants

Les dossards sont remis exclusivement par un membre du Jury des commissaires assisté d'un membre de l'organisation (arbitre club), après vérification des licences présentées par le concurrent. Cette vérification s'effectue à la permanence indiquée et aux horaires prévus sur le détail d'organisation. Une feuille d'émargement doit être prévue et recueillir la signature de chacun des partants. Le retrait des dossards est clos 15 minutes avant l'heure du départ de l'épreuve.

Les dimensions du dossard ne doivent en aucun cas être modifiées par pliage ou découpage, sous peine de pénalités.

1.8. Réunion des Directeurs Sportifs

Afin de préciser l'aspect sportif, technique et particularités éventuelles du circuit, l'organisateur, en présence du Jury des commissaires, des chauffeurs de véhicules dépannage, des représentants de chaque département, doit mettre en place une réunion à l'issue de laquelle il est procédé au tirage de l'ordre des véhicules de dépannage dans le placement à l'échelon course.

Un premier tirage au sort se fera entre les départements présents à la réunion et ayant justifié du départ de 5 représentants minimum. A la suite les départements absents à la réunion ou regroupés par manque de concurrents confirmés au départ. Le premier département sorti du tirage se verra donner le N°2. La voiture N°1 sera attribuée au département organisateur de l'épreuve.

Le directeur sportif devra au minimum détenir le diplôme Educateur Fédéral ou un équivalent. Sa carte d'encadrement fera foi.

1.9. Direction de l'organisation

Le Directeur de l'organisation, licencié de la FFC, est responsable de son épreuve. Il assume la Direction Générale de l'épreuve aussi bien sur le plan de sa conformité avec la réglementation en vigueur que sur le plan administratif, financier et juridique vis-à-vis des autorités Publiques, des participants, officiels et spectateurs.

1.10. Collège des arbitres

Les membres du collège des arbitres assurent la direction et le contrôle sportif de l'épreuve. Il attribue les fonctions à chacun des arbitres pour remplir les tâches qui leurs incombent suivant le règlement de l'épreuve. Le juge à l'arrivée est responsable des classements. Les décisions du collège des arbitres sont communiquées à l'organisateur qui en assure la diffusion. Selon la catégorie de l'épreuve, un contrôle des braquets doit être réalisé (zone délimitée proche) avant le départ de l'épreuve pour l'ensemble des participants, à son issue, l'ensemble des coureurs doit être dirigé sur la ligne de départ

sans autorisation de s'en éloigner.

1.11. Suiveurs

Toutes les personnes présentes à l'échelon course sur l'épreuve (sauf les journalistes invités) doivent être licencié(e)s FFC.

1.12. Protocole

Les responsables de clubs doivent accompagner, dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée de l'épreuve, les coureurs devant être présents à la cérémonie protocolaire en tenue de club selon les critères explicités dans la partie 3 de ce règlement.

Il n'est pas attribué de "Prix d'Equipe" sur une épreuve de Championnat Régional.

1.13. Contrôle anti-dopage

L'organisateur doit mettre en place à proximité de l'arrivée un local conforme à la réglementation fédérale anti-dopage.

2. Contre-la-montre individuel

2.1. Détails d'organisation

Les détails d'organisation sont repris au programme de l'épreuve et doivent indiquer :

- La liste des séries et catégories autorisées à participer
- Le parcours de l'épreuve et son kilométrage, dans le respect des distances maximum autorisées
- Le lieu et heure d'ouverture de la permanence, retrait des dossards, réunion des directeurs sportifs et/ou responsables départementaux, contrôle des braquets selon la catégorie
- Le lieu et heure des départs (par catégorie)
- Le lieu de l'arrivée
- Les modalités du protocole
- Le lieu du contrôle antidopage
- La composition du collège des commissaires

| Distances par catégorie | |
|----------------------------|---------------|
| Catégorie | Distance |
| Elites M | 20 km maximum |
| Open M, Access M | 20 km maximum |
| U19 M | 20 km maximum |
| Elites W, Open W, Access W | 20 km maximum |
| U19 W | 20 km maximum |
| U17 M | 15 km maximum |
| U15 – 17 W | 15 km maximum |
| U15 M | 10 km maximum |

2.2. Participation

Le Championnat Régional de contre-la-montre sur Route est ouvert aux catégories suivantes :

- Elites W, Open W et Access W
- Elites M
- Open M
- Access M
- Masters W/M (+35)
- U19 W
- U19 M
- U17 W
- U17 M
- U15 W
- U15 M

Pour les Masters (+35), les coureurs possèdent le choix de concourir dans leur catégorie de valeur (catégorie de licence) ou dans la catégorie Master.

Par ailleurs, d'autres règles s'appliquent :

- Les championnats régionaux sont réservés aux licencié(e)s d'Ile de France et de nationalité française **sauf pour les licenciés de moins de 18 ans le jour de l'épreuve.**
- Les engagements se font sur le site fédéral uniquement et sont libres
- Tout coureur bénéficiant de la double appartenance – outre-mer et métropole – doit fournir une autorisation de participation du Président régional du comité ayant délivré sa licence. A défaut le licencié ne sera pas autorisé à participer (art.1.1.018 de la réglementation fédérale). Ce même licencié ne peut prendre part qu'à un seul championnat régional (outre-mer ou métropole)
- Les coureurs français Elite, Open 1 appartenant aux structures continentales étrangères Route (exception faite des coureurs appartenant aux équipes Professionnels CX UCI) n'auront plus accès aux championnats régionaux. Les coureurs Professionnels sur Route ne pourront plus participer aux Championnats Régionaux sur Route

2.3. Charges du Comité Régional

Voici les charges qui incombent au Comité Régional :

- Les droits d'organisation
- 3 médailles à chaque podium
- La fourniture des fanions, écharpes, maillot Champion d'Ile de France,
- Mise à disposition de banderoles "Départ", "Arrivée", et autres publicitaires,
- Règlement des vacations des arbitres.
- Forfait de 10€ par bouquet

2.4. Charges de l'Organisateur

Voici les charges qui incombent à l'Organisateur :

- Assurance organisation
- La fourniture des dossards
- 1 podium couvert placé face à la ligne d'arrivée
- Speaker et sonorisation
- Services de sécurité de l'épreuve (véhicule "ouverture de course", service médical conforme aux textes fédéraux (RTS) selon le développement du circuit, signaleurs et motards)
- Il est souhaitable que chacun(e) des participant(e)s soit précédé d'une moto ouvreuse sur la totalité du parcours. L'ensemble des mesures de sécurité doit être le même pour chaque

coureur

2.5. Itinéraire

L'itinéraire doit être correctement signalé par fléchage "aérien". Le fléchage au sol est à proscrire ou doit disparaître dans les 48h pour être en conformité avec les obligations administratives données. Le dernier kilomètre doit être indiqué de manière visible par une flamme rouge.

La ligne d'arrivée doit être matérialisée par une peinture ou adhésif de couleur blanche sur toute la largeur de la chaussée.

2.6. Réglementation

Le matériel spécifique au contre-la-montre sur les bicyclettes est autorisé conformément à la réglementation fédérale (vélo traditionnel pour les U15 – U17 W et M). La règlement UCI s'applique concernant les spécificités du vélo.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 25 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

Un coureur qui est rejoint, n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape. Il doit observer un écart latéral de 2 mètres. Après 1 km, il doit se tenir à 25 mètres du coureur qui l'a dépassé. Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rattrapé doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent. Le véhicule du coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit le véhicule se replacera derrière le 2ème coureur

Le changement de vélo à partir d'un véhicule suiveur est autorisé.

Il est interdit de préparer ou tenir prêt hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné au coureur.

Le ravitaillement est interdit.

L'aide entre les coureurs est interdite.

2.7. Ordre de départ

L'ordre de départ est fixé par tirage au sort l'avant-veille précédent l'épreuve et organisé par la commission de la route. Il sera consultable dès la veille sur le site régional.

Dans chaque catégorie, les 3 premiers de l'année précédente partiront en dernier, dans le sens inverse de leur classement (sauf U15 et U17).

Chaque coureur doit se présenter pour contrôle de son matériel, et pour certaines catégories, les braquets, 15 minutes avant son horaire de départ.

2.8. Collège des arbitres

Le jury des commissaires, désigné par la commission arbitrale régionale, est composé de 2 chronométreurs et 3 arbitres.

3. Attribution du maillot de Champions Régionaux

3.1. Règle générale

Le manque de concurrence dévalorise le titre régional. Afin d'être porteur de ce maillot, il sera attribué compte tenu d'un minimum de participant(e)s fixé à 5 par nature de l'épreuve. Une participation inférieure attribuera en lieu et place du maillot une écharpe.

3.2. Route femmes

Sur les épreuves en ligne Elite, Open, Access, U19 (17-18ans), U15, U17, il sera attribué un maillot à la première du chaque catégorie.

Si une U19 (17-18 ans) termine première de sa catégorie sportive il n'y aura pas d'autres maillot de d'attribué dans celle-ci.

Les autres dames sur les podiums recevront une médaille.

3.3. Route hommes

Sur l'épreuve en ligne Elite, Open, U19, U15, U17, il sera attribué un maillot au premier.

Sur l'épreuve en ligne Open M, (sauf U19 M) il sera attribué un maillot au premier de chaque catégorie.
Nota

Les autres coureurs sur les podiums recevront une médaille.

3.4. Contre-la-montre

Sur les épreuves M

Elites, Access, U19, U17, U15, Access, Masters (+35) il sera attribué un maillot au premier dès 5 concurrents classés par catégories.

Les autres coureurs sur les podiums recevront une médaille.

Sur les épreuves W

Elites, Open, U19, U17, U15, Access, Masters (+35) il sera attribué un maillot à la première dès 3 concurrentes classées par catégories.

Les autres dames sur les podiums recevront une médaille.

3.5. Port du maillot de Champion.ne. Régional.e

A- Le maillot de Champion d'IDF peut être porté dans toutes les épreuves du Calendrier, Régional, Fédéral, de promotion ou spectacle. Il n'est pas autorisé sur les épreuves du calendrier UCI.

RF-titre X -10.3.68

A l'intérieur d'une même spécialité, un champion d'Ile de France titré dans une classe d'âge (U15, U17, sauf dames, U19, Master) ne pourra porter ce maillot que dans les épreuves réservées à cette même classe d'âge. Une tolérance sera accordée UNIQUEMENT pour les épreuves régionales de l'Ile-de-France, regroupant plusieurs catégories de valeurs (ELITE MW - OPEN MW - ACCESS MW - U19 MW et U15 -U17 W)

1/ Le Champion d'IDF sur route peut porter son maillot dans toutes les épreuves sur route, sauf les épreuves contre-la-montre d'un jour.

2/ Le Champion d'IDF du contre-la-montre individuel peut porter son maillot uniquement dans les épreuves contre-la-montre d'un jour.

Ce port de maillot n'est possible que dans le cas où le coureur reste dans la même catégorie

B- Les maillots fournis par les clubs à leurs champions régionaux devront être identique à celui du comité régional (design couleurs etc...et soumis à validation de celui-ci. (se référer aux informations transmises aux vainqueurs.)

Mis à jour le 26/03/2024



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président José GOUERE – j.gouere@ffc.fr ///

/// Président de la Commission Régionale Route Alain PAGNARD – pagnard.alain@wanadoo.fr ///

/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36